

COMMUNIQUE DE PRESSE

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –AMS- » porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires agréés administrateurs et du public, que son Conseil d'Administration réuni le 19 Janvier 2016 a décidé :

- de proroger la période de souscription à l'augmentation de son capital d'un montant de 6 057 940DT (décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015), initialement prévue comme prenant fin le 22 Janvier 2016 (au niveau du prospectus visé par le CMF en date du 30 novembre 2015 sous le n°15-0920), **au 15 Février 2016 inclus**¹.
- de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires pendant la période allant du **17 février au 22 février 2016 inclus** et ce, au cas où les souscriptions, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social une fois passé le nouveau délai de souscription fixé au 15 février 2016¹.

Cette décision a été prise à fin de garantir la bonne réalisation de ladite augmentation du capital.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **15 février 2016** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.